ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTICE D'INFORMATION
AIDE A L'INSCRIPTION
ET AU DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES
aux Certificats de spécialisation de niveaux 3 et 4
Candidats individuels / formation à distance ou inscrits au titre de l'exercice de 3 années d'activités professionnelles

SESSION 2027

RECTORAT
Division des examens et concours

Les inscriptions s'effectuent uniquement sur internet via le lien ci-dessous

• CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- ✓ Suivre la formation au certificat de spécialisation en enseignement à distance, quel que soit le statut (scolaire, apprenti ou formation continue),

  ou

- ✓ Avoir déjà subi lors d'une ancienne session les épreuves du certificat de spécialisation (ex-mention complémentaire) de niveau 3 ou de niveau 4 dans la même spécialité,

  ou

- ✓ Justifier d'une période d'activité de 3 ans minimum dans le même domaine professionnel que la spécialité de certificat de spécialisation concernée,

  ET

- ✓ Être domicilié dans les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire ou du Puy-de-Dôme.
- ✓ Être en règle au regard de la réglementation du Service National (JAPD ou JDC) jusqu'à la veille du 25ème anniversaire.

• CALENDRIER ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION PAR INTERNET :

CATÉGORIE DE CANDIDATS	MODALITÉS D'INSCRIPTION uniquement depuis un accès internet
➢ Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente ➢ Candidats ayant 3 années d'activités professionnelles ➢ Candidats de l'enseignement à distance	**OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS :** **du mardi 20 octobre 2026 à 9h au** **mardi 17 novembre 2026 à 17h** sur le site internet de l'académie de Clermont-Ferrand à l'adresse : https://www.ac-clermont.fr Rubrique « scolarité études examens » - Examen – Certificats de spécialisation Ou **https://candidat.examens-concours.gouv.fr** Il est vivement conseillé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire. Passé ce délai, le site ne sera plus accessible et aucune inscription ne sera acceptée Votre inscription n'est pas valide tant que le serveur ne vous a pas proposé un numéro de dossier (à conserver) et un récapitulatif de votre inscription

La procédure d'inscription comporte deux phases :	➢ 1 - La création de votre compte candidat ➢ 2 - L'inscription au certificat de spécialisation de niveau 3 ou 4

- **Coordonnées des gestionnaires CS3 et CS4 - Année scolaire 2026-2027**

Pour les certificats de spécialisation de niveau 3 :	
Paul BOURY Coiffure, esthétique, métiers de l'hygiène et de la propreté, métiers de la fleuristerie, de la mode, de la maroquinerie, de la restauration collective	04.89.65.38.72 dec.exapro1@ac-clermont.fr
Gaëlle VIGIER Sanitaire et thermique, bois, bâtiment et finitions, électricité. Organisation des épreuves écrites et orales des domaines généraux	04.89.65.48.40 dec.exapro2@ac-clermont.fr
Christine PEDRONO Alimentation, hôtellerie, restauration	04.89.65.45.81 dec.exapro2@ac-clermont.fr
Arthur SOUBRANNE Sanitaire et social, commerce et vente	04.89.65.47.57 dec.exapro3@ac-clermont.fr
Aurélie GRZEMBIELEWSKI Maintenance des véhicules et matériels, aéronautique, conduite routière, métallerie, plasturgie, carrosserie, maintenance des bâtiments, prévention sécurité, transport logistique	04.89.65.42.73 dec.exapro3@ac-clermont.fr
Pour les certificats de spécialisation de niveau 4 :	
Marie-José TEIXEIRA Toutes les spécialités de CS4	04.89.65.47.74 ce.bacpro1@ac-clermont.fr

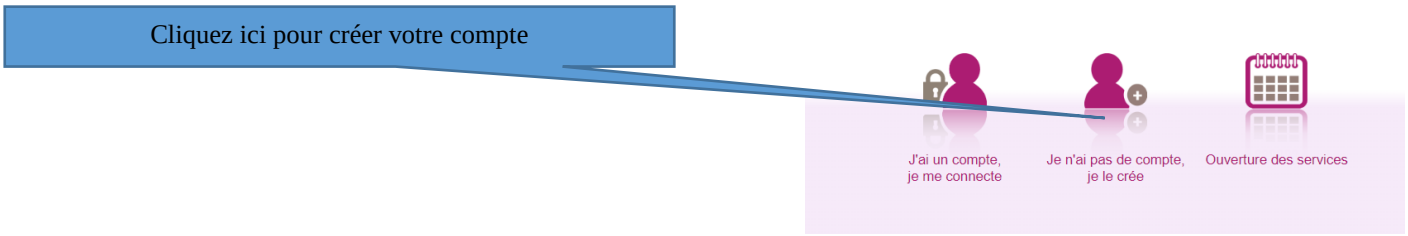
Depuis le 1er janvier 2025, la Mention complémentaire (MC) a changé d'appellation et est devenue certificat de Spécialisation (CS).

- **PROCEDURE D'INSCRIPTION**

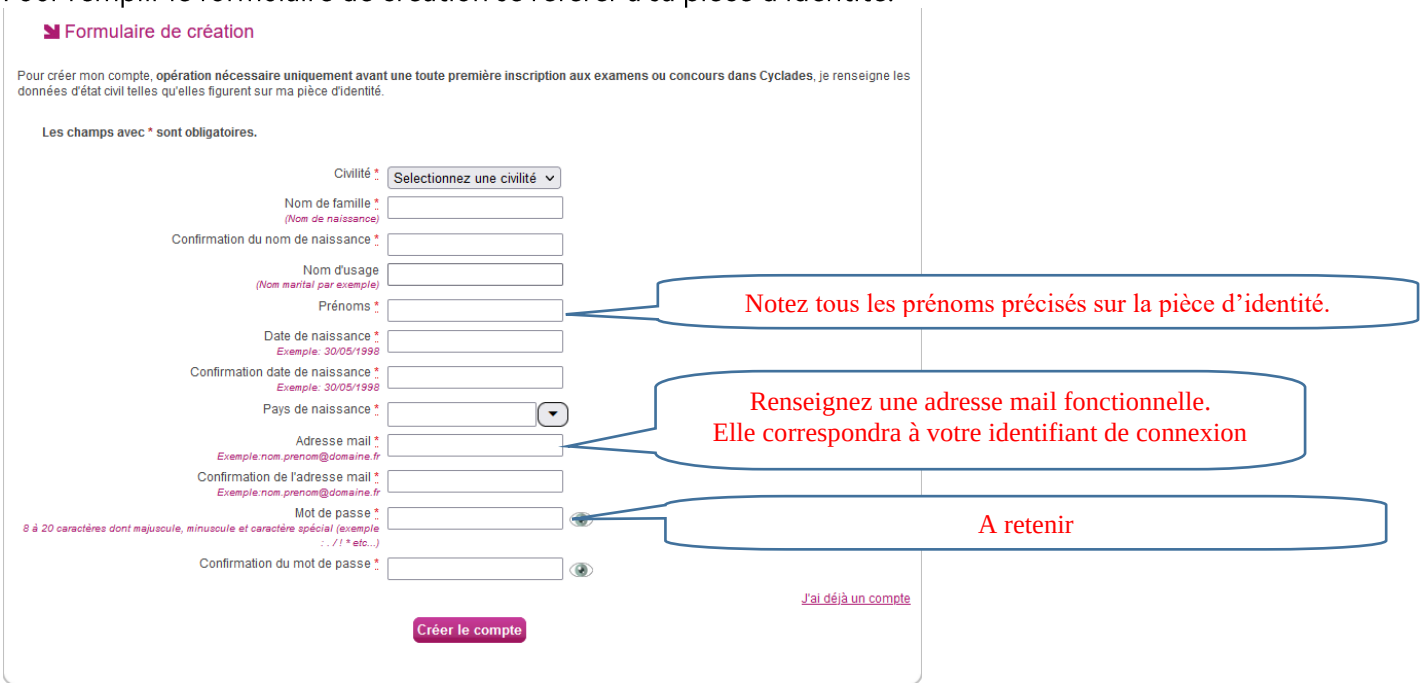
Il est fortement conseillé de procéder à son inscription à partir d'un PC. (Eviter l'utilisation d'un smartphone)

I. Création de votre compte candidat : cette procédure est obligatoire

Allez à cette adresse : https://candidat.examens-concours.gouv.fr



Pour remplir le formulaire de création se référer à sa pièce d'identité.



IMPORTANT : conservez bien votre identifiant de connexion (= adresse mail) et votre mot de passe.
Chaque fois qu'un document (notification d'inscription, convocation à l'examen, relevé de notes…) est mis à votre disposition dans votre espace candidat Cyclades, vous recevrez un mail vous en informant (à l'adresse de messagerie renseignée lors de votre inscription).
Aucun de ces documents ne vous sera adressé par voie postale.

II. Inscription à l'examen

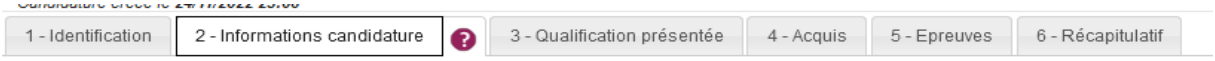
Dès que votre compte est activé, vous pouvez procéder à votre inscription en vous identifiant au moyen de votre adresse mail et de votre mot de passe, spécifiés lors de la création de votre compte.



Cinq phases sont à suivre dans l'ordre :



✓ Précisez votre identité, adresse, date de naissance et les contacts.



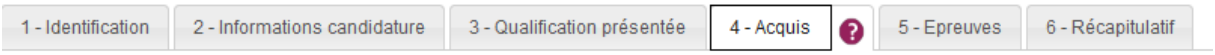
- ✓ Précisez votre type de candidature, votre établissement.
- ✓ Si vous sollicitez un aménagement d'épreuve au titre du handicap, saisir « Oui » à la rubrique « Handicap ».
- ✓ **ATTENTION, le fait de cocher « oui » à la rubrique ne se substitue pas à la nécessité d'établir un dossier de demande d'aménagement d'épreuves.**
  https://www.ac-clermont.fr/amenagements-des-epreuves-d-examens-121720
- ✓ Validez vos choix pour la diffusion des résultats



- ✓ Qualification présentée : Précisez la spécialité.
- ✓ Enseignements
- ✓ Choisissez la forme de passage de l'examen (ATTENTION, votre choix est définitif)

GLOBALE : vous passez toutes les épreuves à la session 2027
PROGRESSIVE **:** vous échelonnez vos épreuves sur plusieurs sessions

Le candidat ayant échoué lors d'une session précédente conserve obligatoirement la même forme de passage.



- ✓ Si vous remplissez les conditions pour obtenir des bénéfices de notes ou des dispenses sur certaines épreuves de votre spécialité, vous devez choisir une des 4 possibilités proposées. Complétez les cases.

Rappel : toute note ou dispense non conservée est définitivement perdue

- Bénéfice de note : permet la conservation à la demande du candidat ajourné d'une note égale ou supérieure à 10/20 obtenue à une épreuve. La durée de validité du bénéfice est de 5 ans à compter de la date d'obtention. La moyenne générale à l'examen sera calculée sur la base des notes conservées et celles obtenues (affectées de leurs coefficients) au titre de la session.

- Dispense d'épreuve : attribuée à la demande du candidat titulaire d'un diplôme de niveau au moins égal ou supérieur à celui présenté. Le coefficient des épreuves dispensées est alors neutralisé ; les notes précédemment obtenues ne seront pas prises en considération. La moyenne générale de l'examen sera calculée sur la base des seules épreuves effectivement présentées (affectées de leurs coefficients) au titre de la session.



- ✓ Epreuve(s) obligatoire(s) :

Vérifiez que vous êtes bien « Inscrit » aux épreuves obligatoires

- ✓ Formation obligatoire au travail en hauteur :

Pour les diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels **doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation** prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, **a montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied** (arrêté du 15 mars 2024).

TABLEAU RECAPITULATIF DES ATTESTATIONS SELON LES SPÉCIALITÉS

		Annexe de la recommandation R. 408		
Diplômes	**Spécialités**	**3 (Montage)**	**4 (Réception)**	**5 (Utilisation)**
CS3	**Zingueur**	**X**		**X**
	Echafaudeur	**X**	**X**	**X**
	Plâtrier			**X**
CS4	**Peintre décorateur créateur d'ambiance**			**X**
	Technicien en énergies renouvelables options A et B		**X**	**X**
	Façadier itéiste	**X**	**X**	**X**

Cette formation obligatoire est payante et à votre charge.

Pour de plus amples renseignements et notamment sur un éventuel financement de la formation, vous pouvez contacter le GRETA Auvergne (greta-auvergne@ac-clermont.fr ou 04.44.44.95.95) ou les missions locales ou l'une des agences de France Travail (ex-pôle emploi)

En l'absence de l'attestation de formation avant le **vendredi 5 mars 2027**, le candidat **ne sera pas admis** à se présenter aux épreuves correspondantes de l'examen.

III. Récapitulatif de votre inscription



Cet onglet affiche toutes les informations saisies, pour que vous puissiez les VERIFIER avant de valider votre inscription.

Cliquer sur « ENREGISTRER » pour que votre candidature soit prise en compte et qu'un numéro d'inscription vous soit attribué. Si ce numéro n'apparaît pas, c'est que votre inscription n'a pas été enregistrée.

- Pour **confirmer** votre inscription, vous devez **OBLIGATOIREMENT imprimer votre confirmation d'inscription en cliquant sur « VISUALISER/IMPRIMER »**. Vous recevrez automatiquement un mail de confirmation de votre inscription.
- Validation de votre inscription :

Votre inscription ne sera définitivement validée que :

- **si la confirmation d'inscription datée et signée est télé-versée dans votre espace candidat Cyclades avant la date de clôture des inscriptions soit le mardi 17 novembre 2026 à 17h**
- **et si toutes les pièces justificatives déposées dans Cyclades sont « conformes ».**

Au-delà du **mardi 17 novembre 2026**, tout dossier incomplet entrainera l'annulation définitive de votre inscription.

Cette ANNULATION VOUS SERA NOTIFIÉE PAR COURRIER ET SERA SANS APPEL

IV. Consultation de mes documents

Via Mes Documents, je peux consulter l'ensemble des documents mis à ma disposition :

- Soit automatiquement lors de mon inscription ;
- Soit par le gestionnaire durant le suivi des inscriptions et de la session.



La liste des documents relatifs à la candidature sélectionnée s'affiche :



Les documents mis à ma disposition au fur et à mesure de la session dans mon espace candidat peuvent être les suivants :

- Confirmation d'inscription ;
- Relance de pièces justificatives ;
- Convocation(s) aux épreuves ;
- Demande de pièces justificatives ;
- Notification de mesures d'aménagements ;
- Relevé de notes.

V. Modification de votre inscription

Jusqu'à la clôture du serveur, le **mardi 17 novembre 2026 à 17h**, vous pouvez apporter des modifications en vous reconnectant sur votre compte à l'aide de vos identifiants de connexion. Vous recevrez un mail de modification de candidature.

POUR INFORMATION

Les candidats individuels, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la qualité d'élèves de l'Enseignement Technique ou de stagiaires de la formation professionnelle ne sont pas couverts en cas d'accident.
Il leur est vivement conseillé de contracter une assurance.

- **AIDE AU DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES**

Comment générer mes pièces justificatives au format PDF ou jpeg

✪ Générer les documents au format PDF :

Vous pouvez utiliser des applications sur votre smartphone. Elles utilisent la caméra comme un scanner.

Exemples d'applications : Camscanner ou Office365

ATTENTION CES APPLICATIONS NE SONT DONNÉES QU'A TITRE INDICATIF.

✪ Générer les documents au format jpeg :

Il suffit de photographier le document avec son smartphone et d'enregistrer la photo au format jpeg.

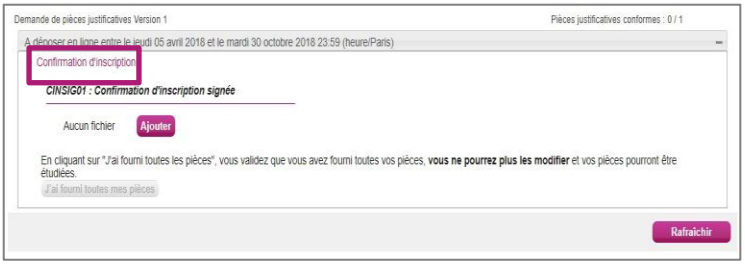
ATTENTION le fichier ne doit pas excéder 5Mo.

Joindre mes pièces justificatives

Via **Mes justificatifs**, j'accède à la liste des pièces à fournir pour chaque candidature.

Les pièces sont à déposer en ligne

Si je suis dans la période de dépôt, je peux alors télé-verser chaque document demandé (bouton **Ajouter**), puis cliquer sur **J'ai fourni toutes mes pièces.**

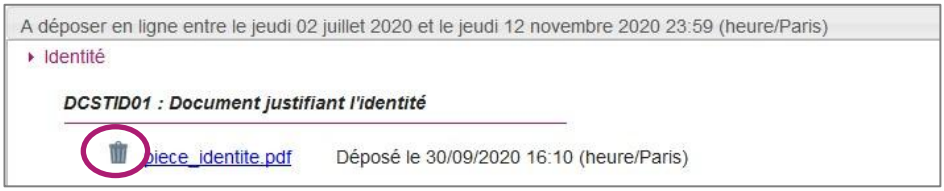


Je clique sur **Ajouter** :



Le formulaire précise la taille et les formats de fichiers acceptés.

Lorsque le fichier est ajouté, la date de dépôt est affichée (et visible par le gestionnaire), ainsi qu'un bouton  permettant de supprimer le document



Lorsque toutes les pièces du regroupement ont été ajoutées, je dois cliquer sur



pour indiquer au gestionnaire que les pièces peuvent être contrôlées.

L'ensemble des pièces est validé, une date de validation est ajoutée pour chaque pièce et je ne peux plus les modifier ou les supprimer.

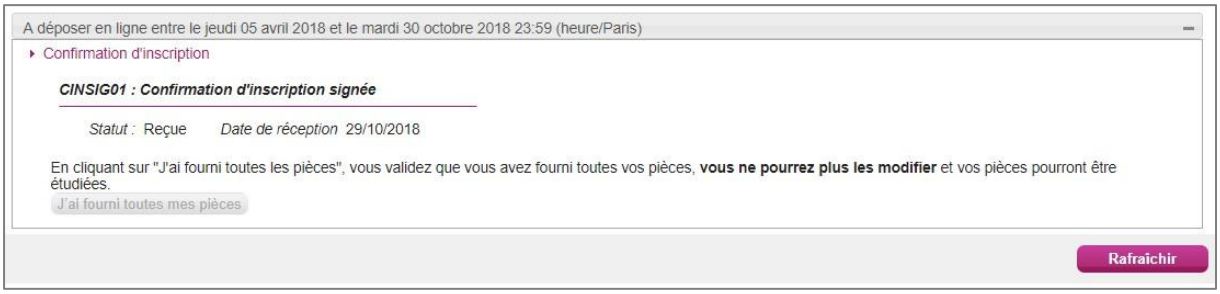


Lorsque le gestionnaire contrôle les pièces justificatives, il peut changer leur statut et éventuellement indiquer une date de réception. Je vois alors l'information dans cet espace. Je ne reçois pas de mail automatique.

Quatre cas se présentent :

1) Je viens de déposer ma pièce justificative. La pièce n'a pas encore été contrôlée => aucun statut n'est positionné.

2) Le statut de la pièce est **Reçue** => Le gestionnaire indique alors avoir reçu la pièce mais ne l'a pas contrôlée.



3) Le statut de la pièce est **Non Conforme** => Le gestionnaire a éventuellement ajouté un commentaire pour m'indiquer ce qui ne va pas. Je peux redéposer cette pièce et devrai cliquer de nouveau sur **J'ai fourni toutes mes pièces**.



4) Le statut de la pièce est **Conforme** => Je n'ai rien à faire.

